

PROCÈS-VERBAL
48^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LAVAL
Assemblée régulière
18 avril 2018 à 19 h
Hôpital de la Cité-de-la-Santé
Auditorium Réal-Dubord
1755 boulevard René Laennec, H7M 3L9, Laval

- PRÉSENTS :** M. Yves Carignan, président
Jean-Claude Beaudry, vice-président
M. Christian Gagné, secrétaire

Mme Rose-Lise Arrelle
M. Jean Bélanger
Dr Jacques Blais
Mme Roxane Borgès Da Silva
Mme Carole Ducharme
Mme Nathalie Gadbois
Mme Johanne Goudreau
M. Louis Gaudreau
M. Jean Maher
Mme Claire Pagé
Mme Kathleen Smyth-Gagnon
- EXCUSÉ(S) :** M. Jean-Pierre Cormier
Dr Jean-René Houle
Mme Julie Proulx
- INVITÉS(S) :** Mme Geneviève Bélanger-Jasmin, adjointe cadre à la PDG
M. Anthony Bucci, directeur des ressources financières par intérim
Mme Giovanna Bustos, stagiaire
Mme France Cookson
Mme Dessislava Tzoneva, stagiaire
M. Vincent Forcier, adjoint au directeur – volet relations avec les médias
Mme Geneviève Goudreault, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
M. Alex Hussain, stagiaire
Mme Marina Larue, directrice-générale adjointe
Mme Sophie L'Espérance, stagiaire
Dr. Alain Turcotte, directeur des services professionnels
- RÉDACTION:** Mme Maryse Germain

1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée régulière du 18 avril 2019 ouverte à 19 h.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 18 AVRIL 2019

Document déposé:

- ODJ_CA_2019 04 18

L'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du 18 avril 2019 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 18 avril 2019, comme présenté.

3 HUIS CLOS

3.1 Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts est signalé.

3.2 Tableau de suivi des événements indésirables avec conséquences graves

Document déposé:

- 3.2_(1)_007.2_Tableau_Événements conséquences graves

Mme Geneviève Goudreault présente le tableau des événements avec conséquences graves pour lesquels l'équipe du bureau de gestion intégrée de la qualité et des risques assure un suivi suite à l'analyse exhaustive réalisée et pour lesquels un plan d'amélioration à portée significative est en élaboration ou en implantation.

3.3 Normalisation des privilèges d'un médecin de famille membre du CMDP

Document déposé:

- 3.3_Normalisation_médecins_privilèges

Il est noté que ce point a été ajouté à l'ordre du jour en séance tenante.

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval a fait entériner, à l'automne dernier, par le conseil d'administration la normalisation des privilèges des médecins de famille membres du CMDP en fonction de nouvelles exigences ministérielles. Le dossier professionnel du docteur Michel Boissonnault doit être ainsi être régularisé afin d'être administrativement conforme à l'entente de principe convenue, le 10 mai 2018, entre l'équipe de négociation du Secrétariat du Conseil du Trésor et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

RÉSOLUTION: 2019-04-1522

Normalisation des privilèges d'un médecin de famille membre du CMDP

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres du CISSS de Laval du 12 avril 2019

ATTENDU QUE le docteur **Michel Boissonnault** a pris connaissance de la résolution et a signé le formulaire d'engagement et de respect des obligations rattachées à la jouissance des privilèges octroyés;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'Administration du centre intégré de santé et de services sociaux de Laval entérine unanimement la normalisation des privilèges de Dr Michel Boissonnault.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS (1) ET PRÉSENTATION (S)

4.1 Questions du public

M. Yves Carignan souhaite la bienvenue à tous et invite Dr. Michel Breton à s'approcher pour la période de questions.

Q1 :

Soumise par : Dr. Michel Breton, médecin de famille au CISSS de Laval

Dr. Breton interpellent les membres du conseil d'administration concernant les processus entourant le retour d'information au dossier des patients, c'est-à-dire, que les documents clés soient systématiquement acheminés aux médecins traitants et que ces documents comprennent toutes consultations du médecin spécialiste, tous protocoles opératoires, tous documents de pathologie et tous protocoles d'endoscopie. Essentiellement, Dr Breton demande la mise en place d'un automatisme administratif pour remédier à ce problème.

La question suivante est posée :

« Quand allez-vous ordonner à l'administration de corriger une situation qui perdure depuis déjà trop longtemps dans notre CISSSL? »

R1 :

M. Gagné remercie Dr. Breton pour sa question et affirme qu'une réponse écrite détaillée lui sera transmise dans les plus brefs délais.

5 AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

5.1 Tableau de suivis

Document déposé:

- 5.1_Table de suivis

Le tableau des suivis des dossiers est déposé pour information.

6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

6.1 Rapport du président

M. Yves Carignan fait part aux membres du conseil d'administration d'une première rencontre à Québec des présidents des conseil d'administration et présidents-directeurs généraux des CISSS et CIUSSS avec la ministre Danielle McCann, le sous-ministre Yvan Gendron et le sous-ministre adjoint Pierre Lafleur. Les discussions ont porté sur les priorités du MSSS dont l'accès au service, la bienveillance des employés et l'annonce du retour du commissaire de la santé et du bien-être.

Il a de plus été affirmé, lors de cette rencontre, que le CAQ ne prévoit aucune compression budgétaire au niveau du réseau de la santé. L'objectif principal étant d'éliminer le temps supplémentaire et de remédier à la pénurie de main-d'œuvre.

En terminant, M. Carignan informe les membres d'une visite, le 15 avril 2019, de la ministre Danielle McCann, du président du conseil du trésor, M. Christian Dubé, et le ministre délégué à la Santé et aux services sociaux, docteur Lionel Carmant, au GMF-R de la clinique médicale de Ste-Dorothée concernant l'organisation des services et l'utilisation efficiente de Rendez-vous Santé Québec.

6.2 Rapport du PDG

M. Christian Gagné fait état des faits saillants suivants :

Visite du Rocket de Laval

Le 2 avril dernier, Le Rocket de Laval est venu soutenir le Centre de cancérologie du CISSS de Laval avec une contribution de 4000 \$. Les médecins et le personnel étaient très heureux de recevoir cette visite qui souligne, entre autre, le beau partenariat d'excellence sportive et d'excellence médicale.

Signature d'une entente de principe avec l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Après plusieurs mois, le 5 avril dernier, l'APTS est parvenue à conclure une entente de principe dans le dossier des négociations locales avec le CISSS de Laval.

Colloque Alliance Santé en santé mentale

Le 29 mars 2019, un colloque de l'Alliance Santé en santé mentale s'est tenu où plusieurs participants de Québec et de la Montérégie étaient réunis pour discuter de l'approche innovatrice en santé mentale notamment sur le partenariat et l'intégration des pratiques cliniques entre les médecins, médecins spécialistes et les intervenants.

Colloque scientifique de la recherche du CISSS de Laval

La 4^e Assemblée de la recherche du CISSS de Laval s'est tenue le 5 avril dernier au Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse. Plus de 250 personnes étaient rassemblées pour discuter de la recherche en soins et services de proximité.

Panne électrique :

Le PDG exprime que le personnel du CISSS de Laval s'est mobilisé et a été très efficace lors des pannes électriques causés par le verglas au début avril.

Le CISSS de Laval en soutien à la ville de Laval a réussi à veiller au maintien de la qualité de vie chez les aînées et personnes les plus vulnérables. Plus de 200 places ont été ouvertes au Centre jeunesse et au Centre d'hébergement de Ste-Dorothée.

Inondations :

La crue des eaux printanière a actuellement atteint le seuil de 20 ans et pourrait dépasser le niveau de 100 ans dans certaines zones. Les équipes psychosociales ont été déployés pour venir en aide aux personnes affectées par cette inondation. Des préparations sont en cours avec la Ville de Laval et notre cellule de crise a été lancée hier midi afin de tout mettre en œuvre pour collaborer avec la ville et assurer un soutien à la population, aux clientèles vulnérables et à notre personnel touché par les inondations.

Besoin en personnel :

Considérant la pénurie de personnel, le PDG informe les membres du conseil d'administration qu'un projet novateur de centre de dotation pour l'ensemble du CISSS de Laval est en cours.

7 AGENDA DE CONSENTEMENT

7.1 Gouvernance et affaires corporatives

7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mars 2019

Document déposé:

- 7.1.1_PV_Asemblée régulière_2019 03 21

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mars 2019 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée régulière 21 mars 2018 comme présenté.

7.1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 mars 2019

Document déposé:

- 7.1.2_PV_Asemblée spéciale_2019 03 25

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 mars 2019 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 mars 2019 comme présenté.

7.1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 avril 2019

Document déposé:

- 7.1.3_PV_Asemblée spciale_2019 04 10

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 avril 2019 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 avril 2019 comme présenté.

7.2 Affaires médicales

7.2.1 Ajout et retrait de signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Document déposé:

- 7.2.1_(1)_08-Pièce jointe - Liste signataires autorisés (1)_Annexe 1

En conformité avec les exigences de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) entourant le processus de signature des demandes de paiement des médecins du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), les ajouts et retraits de signataires sont déposés.

La RAMQ en sera informée dans un délai de 30 jours suivant la décision du conseil d'administration.

RÉSOLUTION: 2019-04-1523

Ajout et retrait de signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a l'obligation de se conformer aux exigences de la RAMQ concernant la mise à jour des signataires autorisés;

ATTENDU QUE le directeur des services professionnels doit autoriser l'ajout, la modification et le retrait de signataires autorisés;

ATTENDU QUE les signataires autorisés, dont la fonction figure au plan de délégation du CISSS de Laval, ont la responsabilité d'attester l'exactitude des demandes de paiement qui leur sont soumises;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a l'obligation de présenter au conseil d'administration tout changement à la liste des signataires autorisés, dont les ajouts et les retraits suivants;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ajout et le retrait de signataires autorisés et il est résolu d'aviser la Régie de l'assurance maladie du Québec à cet effet.

Ajout(s)

- Madame Chantal Friset, présidente-directrice générale adjointe

Retrait(s)

- Madame Sylvie Bourassa, présidente-directrice générale adjointe

7.2.2 Congés de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du CMDP du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.2_(1)_06-Lettre - Congés médecins de famille et médecins spécialistes - CMDP 04-04-19 (3)

Des demandes de congé dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens sont déposées pour adoption.

RÉSOLUTION: 2019-04-1524

Congés de médecins de famille et médecins spécialistes, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec l'article 21 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres en date du 15 mars 2019 recommande à l'Exécutif du CMDP les dates de début et de fin des congés des membres;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin des congés des membres, telles qu'entérinées à la séance du 4 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval confirme les dates de début et de fin du congé des médecins de famille entérinées à la séance du CECMDP du 4 avril 2019 :

- **Docteure Angie Brockman, médecin de famille – Permis 12-291**
Date du congé : Du 31 mars 2019 au 1^{er} janvier 2020
- **Docteure Catherine Paiement, médecin de famille – Permis 16-242**
Date du congé : Du 15 février 2019 au 1^{er} février 2020
- **Docteure Joëlle Proulx-Therrien, médecin de famille – Permis 15-583**
Date du congé : Du 15 février 2019 au 1^{er} février 2020
- **Docteure Marie-Hélène Quérin, médecin de famille – Permis 13-557**
Date du congé : Du 14 octobre 2018 au 13 octobre 2019
- **Docteure Florence St-Pierre, médecin de famille – Permis 08-251**
Date du congé : Du 1^{er} août 2019 au 1^{er} août 2020
- **Docteure Annie Houle, radio-oncologue – Permis 11-288**
Date du congé : Du 26 avril 2019 au 9 mars 2020
- **Docteure Olivia Weill, pédiatre – Permis 17-851**
Date du congé : Du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2019

7.2.3 Démissions de médecins de famille et d'un médecin spécialiste membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.3_(1)_Lettre - Démissions médecins de famille et spécialistes - CMDP 04-04-19

Une demande de cessation définitive d'exercer sa profession dans l'établissement de la part de médecins spécialistes du CISSS de Laval sont déposés pour adoption par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION 2019-04-1525

Démissions de médecins de famille et d'un médecin spécialiste membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du 4 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval accepte unanimement les démissions suivantes :

- Docteure Chantal Dufresne, médecin de famille – Permis 96-088
Date : 10 avril 2019
- Docteure Marie-Claude Lavigne – Permis 01-036
Date : 1^{er} avril 2019
- Docteur Marc Leblanc, radiologiste – Permis 84-148
Date : 1^{er} juillet 2019

7.2.4 Modifications de statut et de privilèges d'un médecin de famille membres du CMDP du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.4_05-Lettre - Modification de statut et privilèges médecin de famille - CMDP 04-04-19 (2)

Les modifications de statut et de privilèges sont déposées pour adoption par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION: 2019-04-1526

Modification de privilèges d'un médecin de famille membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval entérinée au comité exécutif du CMDP du 4 avril 2019

ATTENDU QUE les modifications de statut et privilèges de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres a émis des recommandations au CECMDP en date du 15 mars 2019;

ATTENDU QUE le membre concerné a été informé des modifications de privilèges rattachées à sa nomination;

ATTENDU QUE le CECMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les modifications de privilèges entérinées à la séance du 4 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval accepte unanimement

les modifications de privilèges du Docteur Angie Brockman, médecin de famille – Permis 12-291.

7.2.5 Conformité au regard de la validité de la police d'assurance de responsabilité professionnelle des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.5_(1)_07-Lettre - Validité de la police d'assurance responsabilité - CMDP 04-04-2019 (1)

L'avis de conformité au regard de la validité de la police d'assurance de responsabilité professionnelle des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION: 2019-04-1527

Conformité au regard de la validité de la police d'assurance de responsabilité professionnelle des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE l'article 258 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et l'article 23 du chapitre 6 du *Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)*, prévoient que les médecins, dentistes et pharmaciens doivent détenir une police d'assurance de responsabilité professionnelle valide acceptée par le conseil d'administration.

ATTENDU QUE le directeur des services professionnels a effectué les vérifications requises au regard de la validité de la police d'assurance de responsabilité de tous les médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval au 1^{er} avril 2019.

ATTENDU QUE le directeur des services professionnels a confirmé au président du CMDP que tous les médecins, dentistes et pharmaciens exerçant au sein du CISSS de Laval sont en règle avec les exigences légales.

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP a pris connaissance de la validité de la police d'assurance de responsabilité de tous les médecins, dentistes et pharmaciens, membres du CMDP du CISSS de Laval.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte la validité de la police d'assurance de responsabilité professionnelle des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval.

7.3 Affaires cliniques

7.3.1 Droit de pratique des infirmières et des infirmières auxiliaires

Document déposé:

- 7.3.1_(1)_Vérification permis de OIIQ et OIIAQ - 2019-2020

Afin de s'assurer de la conformité de cette exigence professionnelle et en conformité avec la politique 033-2016-DGA, la Direction des soins infirmiers du CISSS de Laval réalise

annuellement un exercice de validation du permis de pratique des infirmières et infirmières auxiliaires qui œuvrent au sein de l'établissement.

La confirmation de la validité des permis de pratique des infirmières et infirmières auxiliaires qui œuvrent au sein de l'établissement a été réalisée en totalité au CISSS de Laval, selon l'échéancier prévu.

7.3.2 Suivi annuel de l'appartenance au système professionnel (catégorie 4 et inhalothérapie)

Document déposé:

- 7.3.2_(1)_Processus annuel appartenance système professionnel;
- 7.3.2_(2)_Lettre conformité permis 2019-2020.

Le CISSS de Laval doit s'assurer de la qualité et de la sécurité des services offerts à la clientèle, notamment par la validation annuelle des permis d'exercice. Ainsi, conformément à la Politique # 033-2016-DGA, tout professionnel ou technicien qui porte un titre réservé, un titre à exercice exclusif ou qui exerce des activités réservées, doit procéder au renouvellement annuel de son permis d'exercice, et ce, au plus tard le 1er avril de chaque année.

7.3.3 Adoption de la *Politique sur la prévention des chutes et des blessures associées du CISSS de Laval*

Document déposé:

- 7.3.3_(1) RPP_Politique sur la prévention des chutes et des blessures associées

Le *Politique sur la prévention des chutes et des blessures associées du CISSS de Laval* est déposée pour adoption par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION:2018-04-1528

Adoption de la *Politique sur la prévention des chutes et des blessures associées du CISSS de Laval*

ATTENDU QUE la prévention des chutes s'inscrit dans un continuum de soins et de services, intégrant les stratégies de prévention développées pour la clientèle hébergée, hospitalisée, à domicile et ambulatoire;

ATTENDU QUE la prévention des chutes et des blessures associées représente un défi complexe et dépend d'un ensemble de facteurs qui s'influencent mutuellement; pour plusieurs usagers, les facteurs de risque de chute sont complexes et inter reliés.

ATTENDU QU'en plus des facteurs environnementaux, la prévention des chutes et des blessures associées doit tenir compte des caractéristiques intrinsèques et des facteurs comportementaux, variables d'un usager à l'autre;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique sur la prévention des chutes et des blessures associées du CISSS de Laval*.

7.3.4 Adoption du Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

Le *Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental* est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION: 2019-04-1529

Adoption du *Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental du CISSS de Laval*

ATTENDU QUE le MSSS a transmis aux établissements un gabarit de protocole;

ATTENDU QUE la proposition répond aux exigences des 70 consignes;

ATTENDU QUE la proposition sera modifiée suite à la consultation des conseils professionnels, si nécessaire.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte le *Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental du CISSS de Laval* et autorise sa transmission au MSSS avant le 24 avril 2019.

7.4 Ressources humaines

7.4.1 Adoption de la *Politique sur consentement aux soins du CISSS de Laval*

Document déposé:

- 7.4.1_(1)_Politique consentement aux soins

La *Politique sur consentement aux soins du CISSS de Laval* est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION: 2019-04-1530

Adoption de la *Politique sur consentement aux soins du CISSS de Laval*

ATTENDU QUE la notion de consentement est un concept central pour les soins et services de santé;

ATTENDU QUE la dernière politique sur le consentement aux soins, adoptée en 2015, ne couvrait que les soins offerts au CSSS de Laval;

ATTENDU QUE la nouvelle politique doit englober l'ensemble des soins et services offerts au CISSS, en précisant notamment les éléments relatifs à la Loi sur la protection de la Jeunesse;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique sur le consentement aux soins du CISSS de Laval*.

7.5 Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

7.5.1 Reddition de gestion contractuelle

Document déposé:

- 7.5.1_(5)_6.1_REDDITION Rapport_2019-03.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 18 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public*, la liste mensuelle des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés depuis le dernier conseil d'administration est déposée.

8 AFFAIRES MÉDICALES

8.1 Nominations de nouveaux médecins de famille et d'un dentiste, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Documents déposés:

- 8.1_(1)_04-Lettre - Nominations médecins de famille et dentiste - CMDP 04-04-19 (1);
- 8.1_(2)_04- Pièce jointe - Obligations signées (3)

Dr Alain Turcotte dépose pour adoption les nominations de nouveaux médecins de famille et d'un dentiste, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval.

RÉSOLUTION: 2019-04-1531

Nominations de nouveaux médecins de famille et d'un dentiste, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres du CISSS de Laval du 15 mars 2019;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil de médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval du 4 avril 2019;

ATTENDU QUE les médecins et le dentiste concernés ont pris connaissance de la résolution et ont signé le formulaire d'engagement et de respect des obligations rattachées à la jouissance des privilèges octroyés;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du centre intégré de santé et de services sociaux entérine unanimement les nominations suivantes :

- Docteur Hasmik Jessy Samvelian, médecin de famille – Permis 19-081
- Docteur Claudie Saulnier, dentiste – Permis 21515
- Docteur Marketa Kabatnikova, médecin de famille – Permis 19-068

8.2 Adoption des Règlements du département d'anesthésie du CISSS de Laval révisés

Document déposé:

- 8.2_(1)_03-Lettre - Règlements du département d'anesthésie révisés - CMDP 04-04-2019 (1)

Dr Alain Turcotte dépose les règlements révisés du département d'Anesthésie du CISSS de Laval pour adoption par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION: 2019-04-1532

Adoption du Règlements du département d'anesthésie du CISSS de Laval révisés

ATTENDU QUE l'article 91.1 du Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentiste et pharmaciens (CMDP) prévoit que les règlements et toute modification éventuelle sont soumis pour approbation au conseil d'administration sur recommandation du comité exécutif du CMDP;

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif du CMDP ont adopté les *Règlements et statuts du Département d'anesthésie du CISSS de Laval* révisés lors de la réunion du 4 avril 2019;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'approuver la révision des *Règlements et statuts du Département d'anesthésie du CISSS de Laval*.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval approuve les *Règlements et statuts du Département d'anesthésie du CISSS de Laval* révisés.

8.3 **Nomination du chef du Département de psychiatrie du CISSS de Laval**

Document déposé:

- 8.3_(1)_02-Lettre - Nomination chef du Département de psychiatrie -CMDP 04-04-2019 (1)

Dr Alain Turcotte dépose la nomination du chef du Département de psychiatrie du CISSS de Laval pour adoption par le conseil d'administration

RÉSOLUTION: 2019-04-1533

Nomination du chef du Département de psychiatrie du CISSS de Laval

ATTENDU QUE l'article 188 de la *Loi sur la santé et les services sociaux* prévoit que le conseil d'administration nomme les chefs de départements cliniques;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval détient un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal qui précise que le conseil d'administration constitue les comités de sélection des chefs de départements;

ATTENDU QUE la recommandation du comité de sélection du 15 janvier 2019 a été transmise au comité exécutif du CMDP le 31 janvier 2019;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP du 31 janvier 2019 a transmis sa recommandation au président-directeur général le 1^{er} avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval nomme le docteur Fouad Saher chef du Département de psychiatrie, pour un mandat de quatre (4) ans.

8.4 **Rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité de révision des plaintes médicales du CISSS de Laval**

Document déposé:

- 8.4_(1)_Rapport annuel_2018 2019_Comité_révision_plaintes

À titre informatif et tel que stipulé au règlement de régie interne du conseil d'administration, Mme Johanne Goudreau dépose et présente le rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité de révision des plaintes pour l'année 2018-2019.

8.5 Rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité d'évaluation des mesures disciplinaires

Document déposé:

- 8.5_(1)_Rapport annuel_2018 2019_Comité_mesures_disciplinaires

À titre informatif et tel que stipulé au règlement de régie interne du conseil d'administration, M. Jean-Claude Beaudry dépose et présente le rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité d'évaluation des mesures disciplinaires pour l'année 2018-2019.

9 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

9.1 Comité de gouvernance et d'éthique

9.1.1 Dépôt du rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité de gouvernance et d'éthique

Document déposé:

- 9.1.1_Rapport annuel_2018-2019_Comité_Gouvernance_Éthique

À titre informatif et tel que stipulé au règlement de régie interne du conseil d'administration, Mme Roxane Borgès DaSilva dépose et présente le rapport annuel d'activités du comité de gouvernance et d'éthique 2018-2019.

9.2 Adoption du Processus de reconnaissance des organismes communautaires du CISSS de Laval

Document déposé:

- 9.2_(1)_Rapport synthèse_Comité aviseur PSOC (003)

Mme Marina Larue présente les demandes de reconnaissance au *Programme de soutien aux organismes communautaires du CISSS de Laval de deux organismes*. Conséquemment, il est recommandé au conseil d'administration d'approuver la sélection de l'organisme *La Maison 100 limites qui répond aux critères de reconnaissance et d'admissibilité* et d'entériner la non-reconnaissance de l'organisme *Les Habitations L'Envolée* comme organisme communautaire œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux;

RÉSOLUTION: 2019-04-1534

Processus de reconnaissance des organismes communautaires du CISSS de Laval

ATTENDU QUE le Cadre de référence régional *L'action communautaire, une contribution essentielle à la santé et au bien-être de la population lavalloise*, adopté le 17 septembre 2015, encadre un processus de reconnaissance et d'admissibilité au financement des organismes communautaires;

ATTENDU QUE l'organisme *La Maison 100 limites* et l'organisme *Les Habitations L'Envolée* ont déposé une demande formelle de reconnaissance et d'admissibilité au financement au *Programme de soutien aux organismes communautaires*;

ATTENDU QU'un comité aviseur s'est rencontré les 15 novembre et 13 décembre 2018 pour analyser les demandes;

ATTENDU QUE l'organisme *La Maison 100 limites* répond à tous les critères de reconnaissance et d'admissibilité au financement;

ATTENDU QUE l'organisme *Les Habitations l'Envolée* ne répond pas à tous les critères de reconnaissance et d'admissibilité au financement, notamment parce qu'il s'agit d'un organisme visant un service d'hébergement à long terme et que les activités n'ont pas encore débuté;

ATTENDU les recommandations du comité aviseur;

ATTENDU QUE le *Comité régional sur les organismes communautaires* a signifié son accord aux recommandations;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval :

- approuve, à l'unanimité, la reconnaissance formelle de l'organisme *La Maison 100 limites* comme organisme communautaire œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux ;
- approuve, à l'unanimité, l'admissibilité de l'organisme *La Maison 100 limites* au *Programme de soutien aux organismes communautaires* en vue d'obtenir du soutien financier en appui à sa mission globale.

- approuve, à l'unanimité, la recommandation de non-reconnaissance de l'organisme *Les Habitations l'Envolée* comme organisme communautaire œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux;
- approuve, à l'unanimité, la recommandation d'inadmissibilité de l'organisme *Les Habitations l'Envolée* au *Programme de soutien aux organismes communautaires*.

9.3 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-santé

M. Christian Gagné informe les membres du conseil d'administration qu'un représentant du CISSS de Laval doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-santé. Antérieurement, Mme Caroline Barbir assurait une présence sur ce conseil. De ce fait, il est proposé de nommer Mme Chantal Friset, présidente-directrice générale adjointe du CISSS de Laval.

RÉSOLUTION: 2018-04-1535

Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-santé

ATTENDU QUE madame Chantal Friset a été nommée à titre de présidente-directrice générale adjointe du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval le 25 mars 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 91 de la Loi sur les services pré hospitaliers d'urgence régissant la Corporation d'Urgences-santé, le conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-santé est notamment composé d'un membre représentant la région de Laval;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval recommande unanimement au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-santé la candidature de Mme Chantal Friset, présidente-

directrice générale adjointe du CISSS de Laval, pour siéger au conseil d'administration de la Corporation d'urgences-santé.

9.4 Élection DRMG

Document déposé:

- 9.4_(1)_Résultats élections DRMG

Mme Geneviève Bélanger-Jasmin présente les résultats de l'élection du DRMG. Conformément aux règlements du DRMG et des modalités d'élection et de nomination des membres du comité de direction, l'avis du résultat doit être transmis au conseil d'administration du CISSS de Laval. Les candidats élus avec un taux de participation au vote de 55.4% sont :

- Dr Jacques Blais
- Dre Chantal Dufresne
- Dr François Vachon

9.5 Démission d'un membre du conseil d'administration du CISSS de Laval

M. Yves Carignan informe le conseil d'administration que le 25 mars 2019, M. Jean Laliberté lui transmettait sa lettre de démission à titre de membre indépendant - Profil 1 : gouvernance et éthique – représentant de langue anglaise du conseil d'administration pour des raisons personnelles. La démission est effective à partir du 25 mars 2019.

RÉSOLUTION 2019-04-1536

Démission d'un membre indépendant du conseil d'administration du CISSS de Laval

ATTENDU QUE M. Jean Laliberté a transmis sa démission à titre de membre indépendant - Profil 1 : gouvernance et éthique – représentant de langue anglaise du CISSS de Laval.

ATTENDU QUE sa démission est effective le 25 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux accepte unanimement la démission de M. Jean Laliberté à titre de membre indépendant - Profil 1 : gouvernance et éthique – représentant de langue anglaise du CISSS de Laval.

10 QUALITÉ, SÉCURITÉ, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE

10.1 Comité de vigilance et de la qualité

10.1.1 Dépôt du rapport du président

M. Jean Bélanger dépose et présente le rapport du président qui fait état des dossiers et faits saillants traités lors de la rencontre du 3 avril 2019.

10.1.2 Dépôt du rapport trimestriel des événements indésirables

Document déposé:

- 10.1.2_(1)_007.1_Rapport trimestriel événements indésirables_P1-P9

Le tableau trimestriel des événements indésirables est déposé pour information.

10.1.3 Dépôt du bilan des rapports d'investigation du Bureau du coroner

Document déposé:

- 10.1.3_(1)_007.3_Registre rapports de coroner

Le tableau de suivis des rapports du coroner est déposé pour information.

10.1.4 Dépôt du bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en CHSLD et en RI-RTF

Documents déposés:

- 10.1.4_(1)_007.4_18-SS-00491-01_LET_CHSLD Eden;
- 10.1.4_(2)_007.4_18-SS-00491-01_Rapport_CHSLD Eden;
- 10.1.4_(3)_007.4_18-SS-00491-02_LETTRE_CHSLD Riviera;
- 10.1.4_(4)_007.4_18-SS-00491-02_Rapport_CHSLD Riviera;
- 10.1.4_(5)_007.4_18-SS-00491-03_LETTRE_CHSLD Santé Courville;
- 10.1.4_(6)_007.4_18-SS-00491-03_Rapport_CHSLD Santé Courville;
- 10.1.4_(7)_007.4_Bilan Visites MSSS;
- 10.1.4_(8)_007.4_Plan d'amélioration_CHSLD Eden;
- 10.1.4_(9)_007.4_Plan d'amélioration_DI-TSA

Le tableau de suivi des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en CHSLD et en RI-RTF est déposé afin d'informer les membres du conseil d'administration des faits saillants du plan d'amélioration du programme DI-TSA-DP suite à la visite d'évaluation de la qualité du milieu de vie en ressources intermédiaires en décembre 2016.

10.1.5 Dépôt du tableau de suivi de la certification des résidences privées pour aînés et des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance

Le tableau de suivi de la certification des résidences privées pour aînés et des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance est déposé pour information.

10.1.6 Rapport annuel 2018-2019 du comité de la vigilance et de la qualité

- 10.1.6_(1)_Rapport annuel du CVQ_2018-2019_VF

M. Jean Bélanger dépose et présente le rapport annuel d'activités du comité de vigilance et de la qualité pour l'année 2018-2019.

10.2 Résultats de l'entente de gestion et d'imputabilité du CISSS de Laval à la période 10

- 10.2_(1)_Suivi indicateurs EGI P1 à P10 et P11

À titre informatif, Mme Geneviève Goudreault présente le dossier sur l'évolution de l'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019.

10.3 Tableau de bord de veille de la performance du CISSS de Laval

- 10.3_(1)_TB_Animation salle pilotage

M. Christian Gagné dépose, à titre informatif, le tableau de bord de veille de la performance du CISSS de Laval qui présente les résultats et constats des indicateurs de performance du CISSS de Laval.

11 AFFAIRES CLINIQUES

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

12 RESSOURCES HUMAINES

12.1 Rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité des ressources humaines du CISSS de Laval

- 12.1_Rapport annuel RH 2018-2019

Mme Roxane Borgès DaSilva, présidente du comité, dépose et présente le rapport annuel d'activités du comité des ressources humaines pour l'année 2018-2019.

13 AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, IMMOBILIÈRES ET INFORMATIONNELLES

13.1 Comité de vérification

13.1.1 Situation financière à la période 12 s'étant terminée le 2 mars 2019 et le rapport trimestriel (AS-671)

Documents déposés:

- 13.1.1_(1)_Résultats Consolidés 2018-2019_P12_(sommaire);
- 13.1.1_(2)_Suivi budgétaire P12 CISSS de Laval 18-19 (sommaire);
- 13.1.1_(3)_STATISTIQUES_ 2018-2019_P12_p1;
- 13.1.1_(4)_(1104-5267_AS-617_2018-2019_P12_V1_0M.

M. Antonio Bucci présente les résultats financiers. Il informe le conseil d'administration que les résultats réels cumulatifs du fonds d'exploitation de la période 12 s'étant terminée le 2 mars 2019 présentent une situation financière en équilibre excluant un dépassement autorisé pour le projet autofinancé des laboratoires de 1,6 M\$, un excédent du coût des médicaments antinéoplasiques de 3,0 M\$ et d'une dépense additionnelle de 1,6 M\$ concernant le financement des nouvelles conventions des ressources intermédiaires, sur un budget cumulatif de 803,5 M\$.

Quant au rapport trimestriel à la période 12, il présente une situation financière en équilibre excluant un dépassement autorisé pour OPTILAB de 1,8 M\$, un excédent du coût des médicaments de 3,4 M\$ et le financement des nouvelles conventions des ressources intermédiaires de 1,7 M\$.

RÉSOLUTION: 2019-04-1537

Situation financière à la période 12 se terminant le 2 mars 2019 et rapport trimestriel (AS-617)

ATTENDU QU'un suivi régulier de la situation financière est assuré par l'établissement et que des mesures ont été prises et le seront dans les prochaines périodes afin de s'assurer qu'à

l'exception des coûts supplémentaires du projet autofinancé des laboratoires, des médicaments et des ressources intermédiaires, le respect de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2019 est atteint;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance tenue le 18 avril 2019, d'adopter le rapport trimestriel à la période 12, tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, les membres du comité de vérification adoptent à l'unanimité le rapport trimestriel à la période 12 s'étant terminée le 2 mars 2019 présentant une situation financière en équilibre excluant un dépassement autorisé pour OPTILAB de 1,8 M\$, un excédent du coût des médicaments de 3,4 M\$ et le financement des nouvelles conventions des ressources intermédiaires de 1,7 M\$.

13.1.2 Rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité de vérification

Document déposé:

- 13.1.2_(1)_Rapport annuel CV_2018-2019

À titre informatif et tel que stipulé au règlement de régie interne du conseil d'administration, M. Jean Maher, président dudit comité, dépose le rapport annuel d'activités du comité de vérification pour l'année 2018-2019.

14 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance est déposée.

15 DIVERS

Aucun sujet pour ce point à l'ordre du jour.

16 DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration est prévue le 13 juin 2019.

17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président du conseil d'administration déclare la séance levée à 20 h 40.

Le président,

Le secrétaire,

Yves Carignan

Christian Gagné